

Contrairement à ce que la publicité voudrait nous faire croire, les Canadiens n'éprouvent plus aucun plaisir à voyager par train dans notre pays. Vérification faite, aucun des 36 trains de voyageurs qui étaient en service le lendemain de Noël n'est arrivé à destination à l'heure prévue. Je concède que 10 d'entre eux n'ont accusé en moyenne qu'une trentaine de minutes de retard, mais les autres, à l'exception d'un seul qui n'est même pas parti et qu'on a dû remplacer par un autobus, ont accusé des retards se situant entre 1 heure et demie et 4 heures et demie.

Quatre trains étaient bondés bien avant d'arriver à destination et les passagers n'ont guère été bien traités. Par ailleurs des centaines de voyageurs n'ont pu circuler à cause du manque de places.

Le 2 janvier de cette année, autre jour férié, la situation a été à peu près aussi mauvaise. Si un train est arrivé à l'heure, les autres ont accusé un retard pouvant atteindre jusqu'à trois heures.

Je me rends compte qu'il s'agissait là de jours fériés, mais VIA Rail jusque-là s'était appliquée à bien servir ses clients. Elle ne s'y applique même plus. VIA Rail et sa direction ne desservent plus les Canadiens comme ils le devraient.

\* \* \*

[Français]

### LE BILINGUISME

#### LA RECONNAISSANCE DU FRANÇAIS AU MANITOBA

**M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, hier, je prenais connaissance dans le *Quorum* du vendredi 10 février 1984 d'un article du journal *The Gazette* du 10 février 1984. La citation était en anglais:

[Traduction]

Deux députés essaient de financer la lutte contre les droits des Franco-Manitobains.

[Français]

Monsieur le Président, dans cet article on pouvait lire ceci, et je vais le dire en français pour le bénéfice de la presse canadienne:

«Un député conservateur du Manitoba a déclaré jeudi que le projet de loi du Manitoba sur la loi des francophones auxquels les conservateurs fédéraux ont donné leur appui est une tentative socialiste et irréversible de tout, l'harmonie et la paix.»

Il s'agit évidemment du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). L'autre député dont on parle dans l'article du journal *The Gazette*, c'est le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) qui est à son siège cet après-midi.

Monsieur le Président, je veux m'inscrire en faux contre cette attitude de deux députés progressistes conservateurs après qu'ici, à la Chambre, on ait voté une résolution au sujet des droits des francophones. Je me rappelle que le député de Simcoe-Sud, lors d'un discours sur la Constitution, avait dit que la seule langue officielle qui devait être parlée au pays

### Article 21 du Règlement

était l'anglais. Quand je vois ces deux députés faire complètement abstraction de la réalité canadienne et de la situation des francophones au pays, je trouve cela tellement honteux, monsieur le Président, que je ne peux pas faire autrement que de me lever et demander au chef du parti progressiste conservateur d'expulser ces deux députés. Et quand le chef du parti progressiste conservateur vient nous dire que son parti a payé sa dette envers les francophones du Manitoba depuis l'affaire Louis Riel, je trouve honteux cette situation et je dénonce énormément le chef de ce parti qui vient déclarer au Québec vouloir défendre les droits des francophones alors que deux députés de son parti ne sont même pas capables de suivre son opinion sur les droits des francophones au Manitoba, et que l'on va provoquer une lutte fratricide entre les gens du Manitoba, lutte principalement dirigée contre les francophones.

Monsieur le Président, je trouve cela honteux, et je demande au chef du parti progressiste conservateur de prendre des mesures disciplinaires contre ces deux députés.

\* \* \*

[Traduction]

### LES ARMES NUCLÉAIRES

#### LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE AVANT LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Monsieur le Président, je n'en reviens pas de voir le mépris dont le gouvernement a fait preuve envers le Parlement et les tribunaux alors qu'il se hâta de faire procéder aux essais du missile de croisière au Canada.

La Cour suprême se penche aujourd'hui sur la validité de cette décision dont elle a été saisie aux termes de l'article 7 de la Charte des droits et des libertés. Mais avant même qu'elle n'ait pu entendre la cause, le ministre de la Défense nationale a déclaré à la presse que les essais du missile de croisière débuteraient dans quelques semaines même si la Cour suprême n'avait pas encore rendu sa décision.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement se montre aussi arrogant et aussi méprisant dans cette affaire. En décembre 1981, le cabinet avait accepté, en principe, que l'on fasse l'essai du missile de croisière au Canada. Mais avant même que ce projet ne soit connu du public, le gouvernement a refusé d'en faire l'objet d'un débat. Et à plusieurs reprises, il a fait la sourde oreille lorsque certains députés demandaient que la question soit tranchée par un vote libre à la Chambre. Il ne s'est pas opposé à ce que les essais du missile Cruise soient contestés en justice mais plus tard, une fois les poursuites intentées en vertu de la Charte des droits, le gouvernement a cherché à obtenir un non-lieu en soutenant que les tribunaux n'étaient pas habilités à se prononcer sur les décisions du cabinet en matière de défense et de sécurité nationale.

Monsieur le Président, les députés d'en face devraient rougir de honte du mépris dont le gouvernement a fait preuve à l'endroit du Parlement et des tribunaux dans cette affaire.